

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Subventions aux associations**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines ont transmis tardivement leur dossier et des demandes exceptionnelles sont également intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 4 du 4 juillet 2013 approuvant le budget supplémentaire pour 2013, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Châtellerault Rugby Athlétique Club (CRAC) pour l'organisation d'une tournée en Afrique du Sud, d'une durée de 20 jours (août-septembre),

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Châtellerault Base Ball Club « les Rebel's » pour la préparation de la finale régionale de base-ball des 15 et 16 juin 2013,

**CONSIDERANT** la demande de contribution exceptionnelle de l'association Les Ailes Châtelleraudaises pour la rénovation de ses locaux techniques,

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association Sportive Châtelleraudaise de sauvetage et Sécurité (ASCSS) pour la participation de 4 membres de l'école nationale de sauvetage, au championnat de France de sauvetage à Dinard du 20 au 22 septembre 2013,

**CONSIDERANT** la demande de subvention de fonctionnement de l'association du Golf de la Roche Posay, non présentée lors du vote du budget primitif,

**CONSIDERANT** que les activités concernées sont d'intérêt local,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- de 5 000 € à l'association le CRAC,
- de 1 000 € à l'association de Base Ball « les Rebel's »
- de 2 500 € à l'association les Ailes Châtelleraudaises
- de 1 500 € à l'association ASCSS
- de 300 € à l'association du golf de la Roche Posay
  
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Les sommes seront imputées sur le compte 414.20/6574/5300

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 08/07/2013, n° 5017  
Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER